# LILLE

**Le conflit administratif.** — On lit dans le *Nouvelliste* :

« Les adversaires ont parlé l'un et l'autre. Le préfet du Nord a exposé ses griefs à un rédacteur de l'*Echo du Nord*, et les jurisconsultes ordinaires de la mairie ont donné la réplique dans le *Progrès du Nord*.

» Si l'on doit déclarer que celui qui expose le plus clairement une affaire doit obtenir gain de cause, nous ne pensons pas que l'administration municipale ait des chances de gagner son procès; rien de plus trouble, en effet, de plus nébuleux, de plus visiblement entortillé que son argumentation. Nous allons cependant essayer de résumer brièvement les points sur lesquels porte le litige. Bien entendu, nous laissons de côté les querelles des eaux de la Deûle et du Conservatoire, qui nous paraissent sans importance. Ce qu'il importe de connaître, c'est la situation financière de la ville.

» 1° M. Saisset-Schneider accuse l'administration municipale d'avoir voté 800,000 francs pour le Palais de Beaux-Arts, sans posséder aucune ressource pour faire face à cette dépense. Le préfet aurait refusé son approbation.

» La mairie répond que le devis de ces huit cent mille francs de travaux supplémentaires a été approuvé le 30 septembre 1889 par M. Saisset-Schneider, alors que celui-ci déclare qu'il a refusé son approbation.

« La querelle est amusante. Oui ou non, le préfet a-t-il approuvé? Toute la question est là et il semble qu'il n'est pas difficile de l'élucider.

» Au fond, la ville répond que pour ne pas arrêter les travaux, le conseil a voté un crédit provisionnel de 223,000 fr. inscrit avec l'approbation du préfet au budget additionnel de 1889, à condition que cette somme serait remboursée au budget par le compte spécial du Palais des Beaux-Arts. Comme ce compte était à sec, le conseil, dans un projet d'emprunt de 10 millions, voté le 15 octobre dernier, affectait 800,000 fr. au Palais des Beaux-Arts.

» Cette série d'opérations pourra sembler à quelques-uns un peu compliquée. En admettant qu'elle soit régulière, elle montre à l'évidence que le Palais des Beaux-Arts, construction absurde dans les conditions où elle a été exécutée, est un véritable gouffre pour les finances municipales.

» 2° La ville a sollicité la prorogation de dix années du terme de l'amortissement de l'emprunt de 24 millions, ce qui occasionnerait à la caisse municipale une perte de plus de 10 millions et ferait croire que la caisse municipale ne peut tenir ses engagements. Le préfet a présenté des observations à ce sujet.

» L'administration répond qu'il s'agit de la prorogation de l'amortissement non de l'emprunt tout entier, *mais de la partie, 13 millions, qui n'a pas encore été émise*. Cette opération ne saurait, en aucune manière, laisser croire que la caisse municipale ne peut tenir ses engagements.

» Dans tous les cas, que la ville retarde l'amortissement de tout ou partie de l'emprunt de 24 millions, cette situation n'indique pas une situation bien prospère de ses finances.

» 3° M. Brackers-d'Hugo avait demandé au conseil le déclassement pour une somme de 4,764,820 francs de travaux compris au programme des 24 millions, afin de couvrir les dépenses du Palais des Beaux-Arts. Le conseil n'a rien déclassé; donc, il n'a pas créé de ressources et il ne peut, en conséquence, introduire 3,400,000 francs de nouvelles dépenses.

» La ville répond que cette somme de plus de 4 millions *est non seulement destinée au Palais des* Beaux-Arts, mais encore à d'autres travaux, dont le principal est le groupe universitaire

» Quant au déclassement, s'il n'a pas eu lieu, c'est afin de permettre aux successeurs du conseil actuel de choisir parmi les travaux les plus urgents au fur et à mesure des besoins.

» 4° Les comptes de la ville n'ont pas été dressés conformément aux instructions ministérielles.

» L'administration répond que les comptes de la ville sont absolument identiques depuis 1884 et ils ont toujours été approuvés par l'administration préfectorale.

» 5° Le budget additionnel de 1889 se solde en déficit de 781,000 fr. Pour cacher ce déficit, la ville fait entrer en recette une somme de 818,500 fr. pour le prix des terrains des *facultés. Or, ces terrains* appartiennent depuis longtemps à la ville et on comprend difficilement qu'elle se les vende à elle-même.

» A cela, l'administration répond avec le système des comptes spéciaux qu'elle a déjà employé. Ce n'est *pas* la ville qui s'achète ses terrains à elle-même ; c'est l'emprunt sur les fonds duquel doivent être construits les facultés qui achète au budget de la ville les terrains pour la construction de ces facultés. La ville-budget vend à la ville-emprunt.

» Ce raisonnement est un peu subtil, attendu que budget ou emprunt, c'est toujours la ville, c'est-à-dire les contribuables qui paient.

» On reconnaît, dans ces procédés, le système de caisses et de comptes spéciaux dont se sert si avantageusement le parlement pour cacher le déficit budgétaire. Quand un budget est bien en équilibre, on a rarement besoin de recourir à ces artifices de finances pour dérouter les investigations des curieux.

» Le résumé des observations de M. Saisset-Schneider est que, depuis 1884, les dépenses ordinaires de la ville auraient dépassé de *trois millions cinq cent quatre-vingt mille francs* les recettes ordinaires, et que le déficit n'aurait été couvert que par des emprunts.

» Tout cela est peut-être vrai, probablement trop vrai : mais l'on s'explique difficilement que l'administration préfectorale, qui exerce un contrôle si serré sur les budgets municipaux, n'aie pas plutôt mis le holà. Ou dupes ou complices, tels ont été les préfets du Nord depuis 1884. Dans tous les cas, cette constatation ne fait honneur ni à leur intelligence, *s'ils ont été dupes, ni à leur délicatesse, s'ils ont été* complices.

» En terminant, pour rester dans l'impartialité dont nous nous sommes fait une règle de ne point sortir, nous devons publier le communiqué que l'administration municipale adresse en réponse à la note *Havas* que nous avons donnée hier :

» L'*Agence Havas* a publié hier une information » concernant le conflit qui s'est élevé entre la municipalité de Lille et la préfecture du Nord, infor» mation qui contient des renseignements absolument » erronés.

» Il est inexact que le budget de la ville de Lille » soit en déficit comme votre correspondant le prétend. Jamais les finances de la ville n'ont été mieux » équilibrées; les chiffres suivants, absolument con» cluants, démontrent cette situation prospère :

» Le budget de la ville de Lille, pour l'exercice » 1889, a été approuvé par décret du 19 mars 1889, » avec un excédent de recettes de 159,223 fr. 59.

» Les chapitres additionnels pour 1888 ont été ap» prouvés par décret du 14 décembre 1888, avec un » excédent de recettes de 253,391 fr. 09.

» Le compte d'administration pour 1887 a été ap» prouvé par M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, le » 31 octobre 1888 avec un excédent de recettes de » 2,997,744 fr. 64 fr.

» Le budget de 1890 a été présenté le 13 septembre » 1889 avec un excédent de recettes de 217,558 f. 15.»

» Le *Réveil du Nord* assure que la démission des membres de la municipalité est signée depuis lundi.

» Si notre administration a été l'administration incomparable qu'elle dit, cette détermination surprendra tout le monde. »

Démission de l'administration municipale. — L'administration municipale entière a remis sa démission entre les mains du ministre de l'intérieur.

Le maire et les adjoints se sont démis seulement de leurs fonctions administratives, conservant leur mandat de conseillers municipaux.

Paris, 7 décembre. — Il se confirme que le ministre de l'intérieur a reçu la demission de la municipalité de Lille. Il a aussitôt demandé un rapport au préfet après la réception duquel il accep tera ou refusera la démission.

Mais, d'après ce que nous croyons savoir, le ministre de l'intérieur, par ce qu'il connaît déjà des faits, est décidé à défendre absolument la conduite du Préfet, et à approuver son attitude.

**Le monument de Neuville.** — Le monument élevé, place Wagram, à Paris, à la mémoire de notre concitoyen le peintre Alphonse de Neuville, était, inachevé lors de son inauguration, qui a eu lieu le 17 novembre dernier.

Dès le lendemain de la cérémonie, on s'est remis à l'œuvre. Un large trottoir, de forme circulaire, a été établi autour du monument et, jeudi, on a achevé de placer aux quatre angles du socle des lanternes à gaz fixées sur des colonnes de bronze.

Ce dernier travail va être complété au premier jour par la mise en place d'une grille en fer forgé qui isolera entièrement le monument de la voie publique.

Ainsi terminé, le monument aura coûté 29.500 francs, le prix de la statue compris.

**Nécrologie.** — Les obsèques de M. Adolphe Casse, manufacturier à Fives, ont eu lieu samedi matin, à 11 heures, au milieu d'une affluence considérable. Toutes les notabilités lilloises étaient présentes ; les coins du poêle étaient tenus par M. Mathelin, directeur de la Compagnie de Fives; M. Ovigneur, commandant du bataillon des Canonniers sédentaires; M. Paul Le Blan, président du tribunal de commerce, et M. Alphonse François, ami de la famille.

Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie du 43e régiment de ligne. Sur tout le parcours du cortège, l'*Harmonie d'Hellemmes*, dirigée par M. Bonnier, employé de la maison Casse, a fait entendre plusieurs marches funèbres.

Le cercueil, qui disparaissait sous les fleurs était porté par des employés de la maison.

De nombreuses et magnifiques couronnes ont été offertes par le personnel de la maison de Lille et de la succursale de Paris. Au cimetière, un discours a été prononcé au nom des employés, par M. Comère, comptable de la maison Casse, à Paris.

**La Société** des Sciences a procédé vendredi soir au renouvellement annuel de son bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1890 : Président, M. Houzé de l'Aulnoit ; vice-président, M. Wannebroucq; secrétaire général, M. Th. Barrois; secrétaire-adjoint, M. Damien; trésorier, M. Marteau, bibliothécaire, M. Rigaux.

**L'infanticide de la rue Solférino, à Lille.** — M. Castiaux, médecin-légiste, a procédé vendredi à l'autopsie du petit cadavre trouvé dans la chambre de la fille Marie Turblin. Il résulte du rapport de M. Castiaux que l'enfant n'était pas né viable. En conséquence, la servante ne sera pas déférée à la Cour d'assises, mais au tribunal correctionnel, pour suppression d'enfant.

**L'affaire Gouffé.** — L'un de nos confrères parisiens annonce que des agents de la sûreté ont été envoyés dans notre ville pour rechercher la trace des assassins de Gouffé.

D'après une piste nouvelle qui vient d'être découverte, Eyraud, qui se faisait appeler Michel, en Angleterre, se ferait appeler Liénard, en France.

On a trouvé la trace du passage de ce Liénard à Lille et on la suit à Paris ; elle va peut-être amener la découverte de la maison où le crime a été commis.


## INNOVATION FRANÇAISE

Tout nous parle de toi, dans la riche nature;
Les fleurs, les abeilles, le ruisseau qui murmure;
Et si nous t'avons voué la plus tendre affection,
C'est que vois-tu CONGO : Tu es la perfection.

422014 Mlle L. P. A Victor Vaissier.


## CONCERTS & SPECTACLES

**Tourcoing.** — *Grande fête d'hiver.* — *La Tourquennoise*, société municipale de gymnastique et d'armes, donnera le dimanche 22 courant, à 4 heures du soir, en son local, rue Verte, une grand fête d'hiver, avec le gracieux concours de :

1° La Musique municipale ; 2° Les Compagnons Mandolinistes ; 3° M. Jules Watteeuw, le brouiteux tourquennois. La salle sera chauffée. Prix d'entrée 2 francs.

**Grand concert.** — La 33e section des *Provoyants de l'Avenir* organise pour le dimanche 29 décembre prochain, à 6 heures du soir, dans la grande salle de l'école des garçons, un grand concert avec le bienveillant concours de la société chorale *La Muse des Travailleurs*. On peut se procurer des cachets dès maintenant au siège de la société, estaminet du 9e *Hussards*, chez Mme Florin, au Blanc-Seau. Prix du cachet : 50 centimes.

## COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du samedi 7 décembre*

Présidence de M. le conseiller Hannotin.—Ministère public : M. Dagallier, substitut du procureur général.

*1re affaire*

### VOL A ROUBAIX

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Ils se reconnaissent coupables, se bornant à contester certains détails. Ils ne nient pas seulement s'être introduits en escaladant un mur; ils ne prétendent pas seulement être entrés par la porte. Ils soutiennent encore n'avoir pris qu'une seule chaîne au lieu de trois. Le partage du butin a eu lieu dans la chambre d'Auguste Colle.

TÉMOINS

Le témoin Maria Gossens, soigneuse, est absent. Il n'y a, dès lors, que six dépositions à entendre.

1er témoin, M. Jean-Baptiste Serleppens, 53 ans, marchand de liqueurs rue Meyerbeer, déclare que Vanlaeys est venu, dans la soirée, prendre chez lui un petit verre de genièvre. Il a vu aussi Colle et il est sorti en fermant sa porte à clef. Cette porte, à son retour, ni lui ni un voisin n'ont pu l'ouvrir. Il a constaté le vol des objets énumérés plus haut.

On a pris aussi une pipe en écume qu'on a retrouvé sur la toiture du hangar, une grille pour acquitter les factures, une broche et un réveil-matin. La soustraction s'élève à une valeur de 800 francs environ.

Dans la chambre à coucher, les cartons à chapeaux étaient par terre. En bas, le tiroir du comptoir avait *été fracturé par un malfaiteur. Celui-ci* avait tiré sur ce tiroir. La serrure et les vis étaient tombées à l'intérieur.

2e témoin, Mme Serleppens, née Ursule Delbecque confirme la déposition de son mari. On ne s'est pas introduit par la porte de la maison qui était fermée.

3e témoin, Frédéric Vienne, tisserand, a constaté que M. Serleppens a fermé sa porte à clef en sortant.

4e témoin, Nicolas Réville, agent de la sûreté, a visité la maison après le vol. Un malfaiteur y avait abandonné une bougie très courte. Sur le hangar, il y avait des empreintes de pas.

L'agent s'est mis à la recherche de Pierre Colle, l'a trouvé dans un estaminet et l'a invité à le suivre. En route, on s'est aperçu que l'accusé avait quelque chose de dur dans ses poches : C'était une bourse et de l'argent qu'il a dit provenir de la vente de chiens.

5e témoin, Emile Dumont, agent de police, a arrêté Vanlaeys. Celui-ci était porteur de numéraire et d'une montre. Il a déclaré s'être entendu avec les frères Colle, pour voler, être allé chez M. Serleppens, y avoir bu un verre et avoir ouvert la fenêtre de l'arrière-cuisine. Il a rejoint ses complices et leur a dit : « Tout est prêt ! »

Auguste Colle aurait amusé M. Serleppens dans des estaminets, pendant qu'on lui dévalisait sa maison. Il buvait avec lui et lui proposait de jouer aux cartes.

6e témoin, Emile Berthe, agent de la sûreté, a constaté les empreintes de pas sur la plate-forme du hangar. Ce sont les chaussures retrouvées de Pierre Colle qui ont du les produire. On a découvert également, chez ce dernier, un bouton de manchette identique à celui tombé dans la maison des victimes du crime.

RÉSULTAT

Après le réquisitoire de M. le substitut Dagallier et les plaidoiries de Mes Plouvier et Wable, les accusés qui obtiennent des circonstances atténuantes, sont, l'un et l'autre, condamnés à deux ans de prison.

### RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA SESSION

Vingt-sept affaires étaient inscrites au rôle. L'une d'elles a été renvoyée à la session de février prochain. Le jury a statué sur les vingt-six autres ; il a ainsi prononcé sur le sort de 35 accusés.

9 de ces derniers ont été acquittés et 26 ont été condamnés.

L'un des 26 condamnés a encouru la peine de mort : C'est le parricide Vandomme. Parmi les 25 autres, on compte désormais 4 forçats, 6 réclusionnaires et 15 prisonniers.

La Cour a, durant la session, infligé un total de 49 ans de travaux forcés, 37 ans de réclusion, 26 ans et 7 mois d'emprisonnement.

Cinq condamnés se sont ensemble vus appliquer, en outre de leurs peines principales, 50 ans d'interdiction de séjour. Deux autres ont été relégués.

### PETITE CORRESPONDANCE

N..... — Le maire d'une commune accorde à son *gré ces sortes de permissions*. Le taux des contributions n'y fait rien.

# NORD

**Nos représentants au Parlement.** — MM. Thellier de Poncheville et Le Gavrian, députés du Nord, ont déposé jeudi une proposition de loi relative *à la protection des fabriques contre les saisies et à la réduction des frais.*

—MM. des Rotours, Le Gavrian, Plichon, le général de Frescheville, Léon Renard et de Montalembert viennent de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi, tendant à réduire le contingent des communes, des arrondissements et des départements, du montant des dégrèvements alloués, par l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889, aux pères et mères de sept enfants.

**Une médaille d'or à la Compagnie d'Anzin.** — L'Académie des sciences morales et politiques a tenu *samedi, à une heure, sa séance publique annuelle.*

Parmi les prix décernés, on nous signale une médaille d'or à la compagnie des mines d'Anzin.

# PAS-DE-CALAIS

**La grève de Rollepot-lès-Frévent** — Les ouvriers du tissage de Rollepot, ayant été informés par la municipalité de Frévent que les prix qui leur sont proposés sont conformes à la moyenne des salaires pratiqués dans les filatures de Lille et d'Armentières, ont définitivement repris le travail sans incident.

# BELGIQUE

**Mouscron.** — Les jeunes gens nés en 1870 doivent faire partie de la classe de milice de 1890 : pour prendre part au tirage au sort, ils doivent se faire inscrire.

L'inscription se fait pendant tout le mois de décembre courant. Ceux qui négligeraient de remplir cette prescription seraient, aux termes de l'article 92 de la loi sur la milice, punis d'une amende de 26 à 200 francs.

— Une maison a été pillée la nuit dernière, au Risquons-Tout, en l'absence des locataires. Les malfaiteurs ont enlevé une assez forte somme d'argent, des vêtements, du linge, des meubles même. Les auteurs sont inconnus.

**L'interpellation Bara.** — Dans la séance de la Chambre de samedi, il y a moins de monde dans la salle que les jours précédents. M. le Président annonce que les paroles blessantes de M. Thiriar à l'égard de M. Eeman sont retirées des *Annales Parlementaires*, de commun accord. Toute satisfaction est donnée à M. Eeman.

M. Jacobs déclare qu'il est indigné de voir un député belge dénoncer, comme M. Janson l'a fait hier, le gouvernement belge à l'étranger. (*Très bien à droite*).

Il m'est arrivé bien des fois d'adresser des interpellations au gouvernement; mais jamais je n'ai appelé l'attention de l'étranger sur les faits que j'apportais à la tribune. M. Janson l'a fait.

M. Janson interrompt plusieurs fois, M. le Président lui dit, au milieu de l'hilarité générale : « Quand le règlement sera révisé, nous y insérerons un article portant que M. Janson seul a le droit d'interrupti.)

La droite et le cabinet continuent leur politique honnête et laborieuse qui a toujours sauvegardé nos institutions. (*Applaudissements prolongés à droite.*)

M. le Président donne lecture d'un ordre du jour de M. Mélot, portant : La Chambre, approuvant les mesures prises par le gouvernement, passe à l'ordre du jour.

Après un discours de M. Devolder, ministre de la Justice, l'ordre du jour de M. Mélot est voté par 76 voix contre 34 abstentions.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du 7 décembre.* — Edouard Sanders, rue Turgot, cour St-Joseph, 28. — Laure Fichelle, rue du Tilleul, 139. — Jean Helin, rue du Pile, cour Lefebvre, 2. — Léon Riquet, Hôtel-Dieu. — Emile Tavernier, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, maison Dhalluin. — *Mariages.* — Eugène Corseilis, 27 ans, pomestique, à Roubaix, et Elodie Duthoit, 27 ans, bobineuse, rue des Fossés, 12. — Joseph Desbonnet, 25 ans, tisserand, rue de Lenze, 53, et Sophie Mathon, 25 ans, tisserande, rue du Pile, maison Leman, 161. — Adolphe Rouyer, 25 ans, manufacturier, à Paris, et Camille Meillassoux, 20 ans, sans profession, rue Saint-Jean, 31. — Jean Deborgrave, 32 ans, plieur, rue de l'Hommelet, 62, et Palmyre Salomé, 26 ans, brodeuse, rue de Mons, 106. — Désiré Noclain, 48 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Duquesnoy, et Emelie Delcroix, 47 ans, ménagère, à Roubaix. — François Fierens, 20 ans, rattacheur, rue des Longues-Haies, 211, et Jeanne Debeir, 18 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 15. — Noël Esterman, 29 ans, apprêteur, rue du Tilleul prolongée, 8 et Julia Capelle, 20 ans, soigeuse, rue du Tilleul prolongée, 8. — Joseph Lefebre, 36 ans, bonnetier, rue Pierre Dujardin 4, et Virginie Caron, 4 0 ans, ménagère, rue Pellart, 138. — *Déclarations de décès du 7 décembre.* — Charles Pamelaire 9 mois, rue Decrème, 165. — Elise Dumoulin, 3 mois, rue Decrème, cour Roussel, 7. — Alexandrine Dujardin, 74 ans, Hospice-Civil. — Elise Bruneel, 3 jours, rue de la Guinguette, 64. — Hortense Vercruysse, 60 ans, rue Rossini, 23. — Charles Destobbeleer, 1 jour, rue de la Guinguette, 97. — Félicie Deucalion, 71 ans, Hôtel-Dieu. — Joséphine Meerman, 27 ans, Hôtel-Dieu. — Emile Berger, 3 mois rue du Tilleul, 121. — Gabrielle Debuisne, 2 jours, rue du Tilleul, impasse Duguesclin.

*TOURCOING. Déclarations de naissances du 7 décembre.* — Madeleine Vanoverschelde, rue de la Blanche-Porte. Louis Depoortere, rue de la Croix-Rouge. — Jules Verfaille, rue des Poutrains. — Blanche Cormorant, rue Fin de la Guerre. — Eugène Lepoutre, boulevard Gambetta. — *Déclarations de décès du 7 décembre.* — Célestine Honoré, 69 ans 10 mois, rue Nollet prolongée. — Louis Honoré, 6 mois, rue Notre-Dame. — Frédéric Vercaemer, 74 ans 8 mois, rentier, rue d'Anvers.

*MOUVEAUX. — Déclarations de naissances du 1er au 8 décembre.* — Paul Lernoux, les Bonnets. — Andrée Vandewalle, la Croix-Bouillette. — Auguste Desmitry, la Croix Bouillette. — Bernardine Delehin, les Bonnets. — *Déclarations de décès du 1er au 6 décembre.* — Jules Bernard, 16 ans 11 mois, la Chapelle. — Victor Debny, 27 ans 7 mois, la Place. — Alphonse Vandenberghe, 4 ans 6 mois, le Paradis. — Camille Deltour, 49 ans, la Place. — Maria Delannoy, 24 ans, le Paradis. — Rosalie Mesdon, 70 ans, la Place. — Louis Leruste, la Placette.

*MOUSCRON. — Déclarations de naissances du 30 novembre au 6 décembre.* — Charles Haquette. — Victor Holvoet. Georges et Eloi Barbieux. — Marie Desclée. Marie Bussehaert. — Julien Vandewiele. — Léopold Nuyttens. — *Déclarations de décès du 30 novembre au 6 décembre.* — Pierre Lestienne, 80 ans, Marlière. — Decaluwe. — Henri Dewoet, 36 ans, rue St-Pierre. — Alphonse Vandenberghe, 5 ans, au Petit Cornil. — Robert Benoit, 6 mois, Station. — Pierre Huyghe, 52 ans, Cimetière.

# CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANDENDORPE-PLATEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie VANDENDORPE, en religion Sœur Henriette, pieusement décédée au Noviciat des Filles de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée, le 3 décembre 1889, à l'âge de 19 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service solennel, qui aura lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'Obit de la Confrérie du Sacré-Cœur sera célébré le vendredi 13 décembre, à 8 heures. L'Obit de la confrérie de Notre-Dame de Lourdes sera célébré le samedi 14, à 8 heures.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Joseph DERVILLE, épouse de M. Edouard DELATTRE, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1888, dans sa soixante-neuvième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église St-Eloi (Blanc-Seau), à Tourcoing, le lundi 9 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie SOYEZ, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 25 octobre 1889, à l'âge de soixante-quatre ans et trois mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit anniversaire sera célébré en l'église de Mouveaux, le lundi 9 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise DESOBRY, épouse de M. Adolphe DEMEESTER, décédée à Mouveaux, le 22 décembre 1888, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 9 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri MARISSAL, époux de Dame Clémence BAVAYE, décédé à Roubaix, le 8 décembre 1888, dans sa soixante-et-unième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 9 décembre 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Hubert CAMIRAY, époux de Dame Marie VASCURE, décédé à Roubaix, le 9 novembre 1889, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 9 décembre 1889, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'ame de Monsieur Dominique-François MEYER, constructeur, décédé à Roubaix, le 5 novembre 1889, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Victor-Joseph COURTOIS, époux de Dame Louise JOURDEUIL, décédé à Roubaix, le 8 décembre 1888, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 10 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Félicie-Flore DELESCLUSE, décédée à Roubaix, le 7 novembre 1889, dans sa dix-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

# DERNIERE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FILSPÉCIAL)*

Lisbonne 7 décembre. — L'empereur Dom Pedro est arrivé à Lisbonne en bonne santé avec sa famille. L'embarquement à Rio ne s'est pas passé comme on le dit, ce n'est pas avec les égards dont on a parlé que l'empereur et sa famille ont été traités par les révolutionnaires, ils ont été emprisonnés dans le palais.

Quand on lui a signifié l'ordre d'embarquement, il était alors une heure du matin (la nuit du 16 novembre) il y avait 32 heures que la famille impériale se trouvait prisonnière presque sans provisions, ignorant ce qui se passait au dehors, 32 heures d'angoisses et de morne abattement.

Une heure du matin arriva la sommation d'embarquement. L'empereur et les siens sortirent à pied entre deux rangs de soldats et se dirigèrent vers l'arsenal.

Le nouveau gouvernement avait fait éloigner les passants du voisinage de l'arsenal.

Le départ s'effectua dans le plus complet mystère, non pas à bord de l'*Alagoa* mais sur le cuirassé brésilien le *Parnahyba* qui transporta les exilés à 16 mille de Rio, à l'*Ile Grande* où les attendaient l'*Alagoa*. Il était alors 2 heures du matin, l'impératrice criait et pleurait en se débattant, il fallut l'empoigner forcément et jusqu'à lui meurtrir les poignets pour la faire marcher jusqu'à l'*Alagoa*. Jusqu'à Bahia l'*Alagoa* fut suivi de près par le cuirassé *Riachulo* qui ne permettait pas au vapeur de s'éloigner, toutefois ce dernier s'éloigna un peu, le cuirassé tira un coup de canon à titre d'avertissement ; à Bahia le cuirassé fut perdu de vue.

En passant à *Fernandopo* l'empereur lâcha une colombe blanche en disant « me voici dans les mers d'Europe, pars ménagère pour le Brésil et qui tu porteras tous mes souvenirs. Personne n'eut le mal de mer excepté la princesse impériale.

J'ai eu l'honneur de causer avec lui à bord.

« Votre Majesté a-t-elle formé des projets définitifs ?

» Non, je compte rester à Lisbonne une vingtaine » de jours à l'hôtel de Bragance, puis chez le duc » de Montpensier, ensuite je compte aller à Cannes » où je resterai selon toutes probabilités. Je n'irai » pas à Paris à cause de l'hiver. »

L'Empereur ne cause pas de politique. Il n'est pas content de l'embarquement de Rio et reste muet sur ce sujet. Il s'intéresse beaucoup sur ce qui se passe au Brésil.

« Votre Majesté compte-t-elle faire un mani» feste ?

» Non, ce manifeste c'est moi, tant que je vivrai, » sur ces paroles je pris congé de Sa Majesté. »

## CHOSES ET AUTRES

Calino employé d'une gare de chemin de fer.

Un inspecteur appelle un employé de service et lui fait observer qu'il n'a pas changé les bouillotes d'un compartiment du train venant de Paris.

— Comme il n'y avait pas de voyageurs dans ce wagon, répond Calino, j'ai pensé que les bouillotes n'ayant pas servi pouvaient faire un nouveau voyage.

* * *

Robichon à la chasse manque un lièvre, blesse un paysan.

Il se désole ; on cherche à le consoler.

— Inutile ! jamais je ne me pardonnerai d'avoir manqué un si beau lièvre !

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. Direction : Alix Officier d'Ac. (8e année). Dimanche 8 décembre 1889.—Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 6 h. 0/0. Pour les débuts de M. Davrincourt, *grand premier rôle en tous genres.* — 1re représentation de : MARCEAU OU LES ENFANTS DE LA REPUBLIQUE, drame en 5 actes et 10 tableaux, par MM. A. Bourgeois et M. Masson. — 2e et dernière représent. de : LE CŒUR ET LA MAIN, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Ch. Nuitter et A. Beaumont, musique de Charles Lecocq. — Ordre du spectacle : 1. Marceau. 2. Le Cœur et la Main. - Prix des places ordinaire.

Lundi 9 décembre 1889. — Bureaux 6 heures 1/4. — Rideau à 7 h. 0/0. Entrées en faveur généralement suspendues. Représentation extraordinaire et de Gala avec le concours de : THERESA, la diva populaire et des WASHINGTON'S, originalités musicales et grotesques. 1re représent. de : LA CORDE SENSIBLE, vaudeville en un acte par Claireville et Lambert Thiboust. — THERESA. — UNE PARTIE DE VALETS, opéra-comique en un acte, paroles de Léon Vazeille, musique de Georges Rose. — THERESA, LES WASHINGTON'S. — L'ARTICLE 7, vaudeville en 3 actes, par X... Ordre du spectacle : 1° La Corde sensible. 2° Thérésa. 3° Une Partie de Valets. 4° Thérésa. 5° Les Washington's. 6° L'Article 7.—Prix des places : Loges, fauteuils, baignoires, 5 fr. ; pourtours, 2,50 ; 1res de face, 2,00; 1res de coté, 1,25 ; 2mes galeries 50 centimes.

Incessamment : LE GRAND MOGOL, opéra-comique à grand spectacle, en 3 actes, musique d'Audran, l'auteur de la Mascotte.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Béquet. — Dimanche 8 décembre 1889. Bureaux à 5 h. 1/4 — Rideau à 6 h. 0/0. — Soirée de famille avec réduction de prix à toutes les places sans exception : Loge de face 2.00 ; loge de côté 1,50; orchestre 1,25; parquet 1,00 ; deuxième galerie 0,60; parterre 0,60. Première représentation de : MARCEAU OU LES ENFANTS DE LA REPUBLIQUE, drame historique en 5 actes et 10 tableaux, par Anicet Bourgeois et Michel Masson. — A la demande générale : 3e représent. de : MADAME BONIFACE, opéra-comique en 3 actes, paroles de E. Depré et Ch. Clairville, musique de L. Lacome. — Ordre du spectacle : 1° Marceau. 2° Madame Boniface.

Lundi 9 décembre. — RELACHE, pour les répétitions du PIED DE MOUTON.

THEATRE POPULAIRE, situé à l'angle des rues Watt et de Croix (fort Scin). — Administrateur : J.-B. Duquesnoy. *Bureau à 6 h 1/2 — Rideau à 7 heures. — Dimanche* 8 décembre 1889. — 3e représentation du grand succès : LE PETIT JACQUES, grand drame en 9 actes, par M. William Busnach. La petite A. Gérosé jouera le rôle du Petit Jacques. Vu l'importance de l'ouvrage, il ne sera joué qu'un seul fois. — Prix des places : Premières, 0,60 cent ; secondes, 0,40 cent.

THEATRE DES MENUS-PLAISIRS. — Rue Cugnot, 6, à l'Epeule. — Direction : M. E. Desmettre. — Dimanche 8 décembre 1889. — Bureau à 6 h. 0/0. — Rideau à 7 h. — Représentation extraordinaire avec le concours de Mme Léopoldine du Théâtre Français de Bordeaux et de M. Brillot du Théâtre de Reims. LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et neuf tableaux, par MM. Gaillarde. — UNE FEMME QUI SE GRISE, vaudeville en un acte. — La salle sera chauffée. — Prix des places : Stalles 0,75 cent ; premières, 0,60 ; secondes, 0,50 : troisièmes, 0,30 centimes.

Prochainement avec le concours de : M. Richet, le comique LE BATAILLON DE LA MOSELLE, grand drame militaire en cinq actes et treize tableaux. —Décors entièrement neufs peints par M. France.

ETABLISSEMENT DES CHAMPS-ELYSEES, à Roubaix au coin des rues Montesquieu et d'Italy, dit boulevard de Cambrai, tenu par Ed. Vandercrickove à l'honneur d'informer le public qu'il donnera à l'occasion de la Fête de Saint-Nicolas, le dimanche 8 décembre, UN GRAND BAL DE NUIT. Un orchestre choisi jouera les morceaux les plus nouveaux. Rafraîchissement de 1er choix. Restaurant dans l'établissement. Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2. — Prix d'entrée : Cavalier, 1 fr. Dame, 50 centimes.

## Renseignements sur le service des Postes

### Papiers d'affaires

*Ce que l'on entend par papiers d'affaires.* — On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissances, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages *expédis isolément.*

*Conditions d'admission des papiers d'affaires.* — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être places sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnés de manière à pouvoir être facilement vérifiés ; ils doivent, en outre,